

Animation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site FR 7200689 «Vallées de la Saye et du Meudon »

Comité de Pilotage

Compte rendu du 11 septembre 2019

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde

Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde



Lieu et date

Salle des mariages, 33133 Galgon

Objet

Comité de pilotage de la troisième année d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 des Vallées de la Saye et du Meudon – année bilan de la première phase d'animation –

Liste des personnes présentes

Sont excusés : Conseil Départemental de la Gironde, DREAL Nouvelle – Aquitaine, Agence de l'Eau Adour Garonne, Office de la Chasse et de Faune Sauvage, Commune de Lapouyade, SIAEP du Blayais, SIEPA Nord Libournais, Fédération Départementale de Pêche, SEPANSO.

Étaient présents :

| Nom | Qualité / Organisme |
|-------------------------|--|
| BATLLE Marjorie | CNPF |
| BINET Eric | Adjoint au Maire de Savignac-de-L'isle |
| DANJAU Manon | Chambre d'agriculture de la Gironde |
| DELATTRE Nadine | Sous-Préfète de l'arrondissement de Blaye |
| EDARD Jean Jacques | Maire de Cavignac |
| EGAL Fabien | Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde |
| FAURT Philippe | Maire de Saint Martin du Bois |
| LABEYRIE Jean-Paul | Maire de Laruscade |
| LONDEIX Baptiste | Technicien Rivière SIA Saye, Lary et du Galostre |
| MEKACHERA Hamel-Francis | Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne |
| NYS Sébastien | Directeur du Syndicat du Moron |
| PORTETS Max | Adjoint au Maire de Galgon / Représentant du Président du SIEAPA |
| RAY Joséphine | Chargée de mission – de la communauté de communes Latitude Nord Gironde |
| RAYNAUD Jacques | Adjoint au Maire de Villegouge |

| Nom | Qualité / Organisme |
|-------------------|--|
| | Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde / Vice-Président |
| RENARD Alain | CC Latitude Nord Gironde / Maire de Saint-Savin |
| TERRIER Olivier | Agence Française pour la Biodiversité Gironde |
| TESSIER Matthieu | Chargé de mission – communauté d'agglomération du Libournais |
| THOMAS Alain | Conseiller municipal de la commune de Saint-Yzan-de-Soudiac |
| VALLEAU Guy | Président du SIA Saye, Lary et du Galostre |
| WATELLE Gauthier | Syndicat du Moron |
| EYHERABIDE Sophie | Direction départementale des Territoires et de la Mer |
| MEUNIER Camille | Direction départementale des Territoires et de la Mer |
| VALY Nicolas | Chargé de secteur Gironde – CEN Aquitaine |
| BERTOLINI Amélie | Animatrice N2000 Vallées de la Saye et du Meudon (CEN Aquitaine) |

Présentation

La présentation est disponible dans l'onglet Téléchargement du site web :

http://cen-aguitaine.fr/natura2000/saye-meudon/telechargement/

Déroulé de la réunion

M. PORTETS, Adjoint au Maire de Galgon, ouvre la séance, donnant la parole à M. MEKACHERA , Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne et Mme DELATTRE, Sous-Préfète de l'arrondissement de Blaye.

Tour de table

Diapositive 10:

M. BINET demande si les communes sont informées quand des MAEC sont signées. L'animatrice rappelle que par rapport à la loi informatique et liberté on ne peut pas donner ces informations. M. LABOUHEYRE rappelle que ces informations sont déclarées dans la PAC.

Une précision est apportée vis-à-vis du retard de fauche. Le retard de fauche permet notamment au Cuivré des marais, qui fait partie des espèces de la Directive, de pouvoir pondre et sa larve de se développer sur sa plante-hôte (l'oseille) dans la prairie avant sa métamorphose.

Diapositive 14:

M. BINET demande quels sont les projets parmi ceux soumis à étude d'incidences qui ont abouti. L'animatrice rappelle qu'en fonction du projet, le service instructeur est différent (commune, communautés de communes, DDTM...). La DDTM rappelle que l'objectif de l'étude d'incidences est que le projet soit compatible aux objectifs du site, et que très probablement les projets arrivent à leur terme.

Diapositive 16:

Mme BATTLE demande si, sur le site web, la cartographie dynamique permet d'accéder plus précisément aux espèces et habitats. L'animatrice répond, que l'Atlas cartographique en pdf est disponible via l'onglet téléchargement (et sera remis à jour avec les données de l'AAP de la DREAL en diapositive 15). Dans la cartographie dynamique, les habitats n'ont pas été mis sciemment, pour inciter à se renseigner auprès de l'animateur.

Diapositive 19:

M. BINET demande si l'on a déjà identifié les parcelles avec un fort intérêt où l'animateur irait directement solliciter le propriétaire. Ici, ce point aborde le fait que la première stratégie, via la communication dans les journaux et les bulletins municipaux ou des collectivités, n'a pas vraiment abouti. Donc l'animateur devra prioriser les parcelles d'intérêt en fonction de la connaissance et des mesures déjà souscrites sur le territoire, et écrire et rencontrer les propriétaires concernés. M. RENARD a déjà sollicité l'animatrice à ce sujet sur le territoire de la communauté de communes Latitude Nord où une veille foncière pourrait être menée par leur service, en lien avec la SAFER et le Syndicat.

Fin de la présentation

La DDTM de la Gironde, reprend la parole concernant les perspectives d'animation. Le marché public, grâce auquel le CEN Aquitaine anime le site, arrive à échéance le 12 septembre 2019. Les collectivités ont été invitées par courrier le 23 juillet 2019 à se manifester pour reprendre l'animation de ce site. Si aucune ne se présente, l'État reprendra le portage de l'animation avec un nouveau marché public. 1 collectivité a notifié son refus, et 1 syndicat a émis son intérêt.

Par ailleurs, le code de l'environnement prévoit que l'animation d'un site Natura 2000 soit confiée à une collectivité ou, par défaut, à l'État, par périodes de trois ans.

M. LONDEIX et M. VALLEAU rappellent que le périmètre de compétence du SIA de la Saye du Galostre et du Lary, chargé de la mise en œuvre de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, se superpose avec celui du site Natura 2000, et que son action est complémentaire de l'animation. Ils indiquent qu'ils sont en cours de restructuration par rapport à la compétence GEMAPI et qu'une fusion devrait prochainement avoir lieu. A l'heure actuelle, il ne leur est pas possible de s'engager pour les futurs élus de cette future structure, mais indique que d'un point de vue technique ils souhaiteraient que le syndicat reprenne l'animation du site Natura 2000. Lors de la mise en œuvre initiale du DOCOB, le syndicat n'avait pas pu assumer cette animation à cause d'une surcharge de travail, et aujourd'hui avec ces nouvelles considérations compliquent sa candidature. Le Cabinet devrait donner en février 2020 les grandes lignes de la future structure, la délibération quant à elle ne pourrait se faire qu'à l'été 2020.

Prenant connaissance de ces éléments, la DDTM propose de conserver l'animation en attendant que le syndicat se structure et puisse se positionner avec plus de certitudes. Par défaut, l'État devra donc assurer ce rôle, via un marché public, pour une période de 3 ans. Néanmoins le marché sera monté de manière ce que si le syndicat était prêt à assurer la suite avant ce terme de 3 ans, et que le Comité de Pilotage en était d'accord, le marché puisse être interrompu assez aisément et l'animation confiée au Syndicat.

Les membres du comité de pilotage s'expriment favorables à cette stratégie.

La séance est clôturée par Mme MEUNIER, de la DDTM de la Gironde.

Le Schs-Préfet

Hamel & ancis MEKACHERA